



FONDS FORESTIER
EN LIMOUSIN

DEVENEZ ACTEUR du développement local et durable

NEWSLETTER #4 Janvier 2019

LE FONDS FORESTIER EN LIMOUSIN DOIT S'ADAPTER

Lors de la dernière réunion de son Conseil d'Administration, le Fonds Forestier en Limousin a modifié les conditions de son intervention au profit des forestiers privés. En effet le nombre important de demandes à cette structure en démarrage et le niveau élevé des aides prévu initialement ne pouvait que provoquer une tension forte sur les finances du Fonds, tension dont il a fallu tenir compte pour éviter une impasse qui aurait pu lui être fatale.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration a décidé de modifier les conditions et niveaux d'aide comme suit :

L'aide apportée par le Fonds Forestier en Limousin pour les boisements ou reboisements effectués par une entreprise au profit du sylviculteur est portée à 600 € par hectare, pour des surfaces aidées comprises entre 1 et 5 hectares. Par ailleurs les projets précédés d'une coupe ayant rapporté plus de 6 000 € par hectare sont exclus du champ de l'aide. Pour les boisements ou reboisements effectués par les sylviculteurs eux-mêmes l'aide est fixée à 300 € par hectare.

Cette décision correspond évidemment à une réduction des aides offertes aux propriétaires forestiers. Néanmoins, le Fonds Forestier en Limousin se situe à un niveau encore légèrement supérieur au niveau moyen (500 € par hectare boisé) des aides offertes par les structures similaires existant en France. Le seuil de 5 hectares est également pratiqué par ces mêmes structures. Quant au seuil de 6 000 €, il implique que lors d'une coupe 50 % du montant perçu par le sylviculteur lui reste acquis, les 50 % restant étant réinvestit dans le reboisement (coût moyen d'un hectare de plantation ≈ 3000 €).

Le Conseil d'Administration a par ailleurs adopté des mesures pour faire en sorte que les moyens du Fonds permettent à terme de faire face à un nombre accru de demandes et en offrant un niveau d'aide plus important.

Jean-Marie BARBIER, Président du Fonds Forestier en Limousin

ACTIVITE 2018

ACTIVITE

- ❖ Nombre de Comité d'attribution des aides : 3
- ❖ Nombre de dossiers de demande d'aide traités : 42
dossiers pour 200 ha
- ❖ Nombre d'hectares de plantation soutenus : 137 ha
validés
- ❖ Nombre de dossiers refusés : 9 (50 ha)

Montant d'aide attribué : 97 489 €

Participation filière :

PANNEAUX DE CORREZE
ARGIL
SAS TARTIERE
FRANSYLVA FORESTIERS PRIVES EN LIMOUSIN
SARL RIBEIRO
HEMARD ET VIGNOL
ETS MALAQUI
SARL BILOTTA BOIS-FORETS
SAS DESTÈVE
PROPRIETAIRES FORESTIERS

Montant participation : 70 972 €

Membres Fondateurs :



EXPERTS
FORESTIERS
DE FRANCE



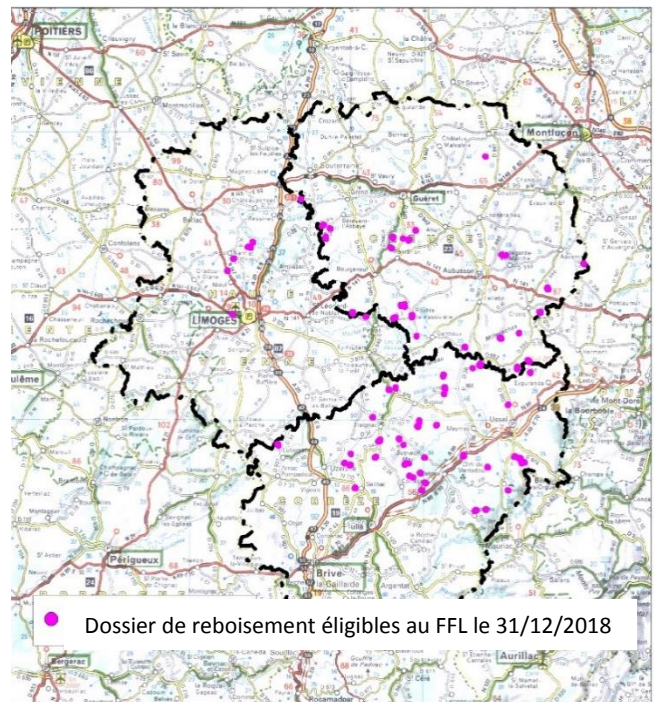
INTERNATIONAL PAPER
COMPTOIR DES BOIS DE BRIVE



Les dossiers éligibles soumis au comité de sélection:

- Ne pas avoir obtenu plus de **6 000 €/ha** de revenu de la coupe qui précède le boisement
- Présenter une surface de **1 à 5 hectares**
- Planter 1200 plants /ha en résineux ou 1600 plants/ha en feuillus.
- Disposer d'un document de gestion durable **et** d'une certification forestière (PEFC, ...)

Le propriétaire ayant une obligation de résultats dispose d'un dossier d'accompagnement en matière de prévention des dégâts de gibier et bien évidemment des conseils des partenaires professionnels du Fonds : Pépiniéristes, Experts forestiers, CRPF et Syndicat Fransylva en Limousin.



Et maintenant ?

Les financeurs sont aussi des particuliers qui souhaitent s'impliquer dans la pérennisation de la forêt en Limousin. Le prochain c'est peut-être VOUS ?



**« Vous êtes une entreprise
un particulier,
vous voulez soutenir
la forêt et le faire savoir »
CONTACTEZ-NOUS**

Les participations de chacun, entreprises et particuliers, permettront le déploiement du dispositif.

Un euro collecté, un arbre planté !

